

INDEX AI : AFR 37/6087/2022

MALI. LES DROITS HUMAINS EN CRISE

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR LA 43^e SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EPU, 1-12 MAI 2023

RÉSUMÉ (+ ANNEXES EN ANGLAIS)

La présente communication a été préparée en vue de l'Examen périodique universel (EPU) du Mali, qui se tiendra en mai 2023. Amnesty International y évalue la mise en œuvre des recommandations faites au Mali lors de son précédent EPU.

L'organisation analyse aussi le cadre national des droits humains, notamment l'adoption de lois d'amnistie qui contribuent à l'impunité et d'autres lois qui sont incohérentes et incompatibles avec les obligations internationales du Mali en matière de droits humains.

Au regard de la situation en matière de droits humains sur le terrain, Amnesty International s'inquiète des violations du droit à la justice et à la vérité, du droit à un procès équitable, des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique ; l'organisation est aussi préoccupée par les crimes commis contre la population civile dans le cadre d'un conflit armé non international et par le règne de l'impunité, par les violations des droits des femmes, par la discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance, et par la question de la peine de mort.

La communication se termine par une série de recommandations faites au Mali qui, si elles sont mises en œuvre, contribueront à améliorer la situation des droits humains dans le pays.

LE PRÉCÉDENT EXAMEN ET SES SUITES

1. Lors de l'examen précédent, le Mali avait accepté 187 des 194 recommandations qui lui avaient été faites¹. Parmi les engagements qu'il avait pris figurent la lutte contre l'impunité² ; l'interdiction de la torture et des autres mauvais traitements en détention³ ; l'adoption de mesures renforçant les droits des femmes et des filles⁴ ; l'abolition de la peine de mort⁵ ; et la protection des écoles dans un contexte de conflits⁶. Ces questions restent pour la plupart préoccupantes.
2. Malheureusement, le Mali a pris note de sept recommandations, dont quatre invitant le Mali à adresser une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales des Nations Unies⁷, une sur l'élimination des pratiques traditionnelles et préjudiciables⁸ (au motif que cette recommandation faisait référence à la polygamie - et ce malgré le fait que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ait estimé que les lois sur la polygamie étaient discriminatoires à l'égard des femmes⁹), et deux sur la prévention de l'enrôlement des enfants par les groupes armés¹⁰. Si mises en œuvre, ces recommandations contribueraient à améliorer la situation, notamment les droits des femmes et des enfants au Mali.
3. Fait positif, le Mali a promulgué en 2018 une loi sur la protection des défenseur·e·s des droits humains¹¹ comme il s'était engagé à le faire¹². Un décret fixant les modalités de son application a été adopté en février 2020, mais des inquiétudes subsistent quant à l'obligation pour les défenseur·e·s des droits humains de porter des badges d'identification délivrés au préalable par le ministère des Droits de l'homme¹³.
4. Le Mali a soutenu une recommandation visant à poursuivre le renforcement des institutions et mécanismes nationaux des droits humains¹⁴. La Commission nationale des droits de l'homme a été accréditée avec le statut « A » en mars 2022, conformément aux Principes de Paris¹⁵, renforçant ainsi sa crédibilité en matière de documentation et de suivi de la situation des droits humains dans un contexte difficile pour les acteurs défendant les droits humains.
5. Malgré ses engagements, le Mali n'a pas aboli la peine de mort ni ratifié le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Le Mali n'a pas non plus ratifié le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
6. Le Mali n'a pas non plus rétabli dans le Code en vigueur des personnes et de la famille la formulation de l'article 25 de la version 2009 du Code, qui dispose comme suit : « Les traités et accords internationaux relatifs à la protection de la femme et de l'enfant, dûment ratifiés par le Mali et publiés, s'appliquent¹⁶. » Les droits des femmes et des enfants continuent d'être gravement bafoués au Mali.
7. Bien que le Mali ait soutenu de nombreuses recommandations visant à remédier aux dispositions discriminatoires du Code de la famille, ce dernier continue à défavoriser les femmes. L'âge minimum du mariage pour les filles reste fixé à 16 ans (alors qu'il est de 18 ans pour les hommes¹⁷).
8. En outre, le Mali n'a pas non plus adopté de mesures législatives et politiques pour lutter contre les violences sexuelles, notamment les mariages forcés et précoces, l'esclavage sexuel, le viol et la torture, commises à l'encontre des femmes, ce qui reste un problème omniprésent dans le pays¹⁸.

LE CADRE NATIONAL DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS

9. La loi sur la cybercriminalité a été promulguée en 2019¹⁹. Bien que réprimant les infractions en la matière, les articles 20 et 21, qui sanctionnent les « menaces » et les « injures » commises par le biais d'un système d'information, ne définissent pas précisément les infractions et pourraient être utilisés pour porter atteinte à la liberté d'expression²⁰.

10. En juillet 2019, le Mali a promulgué une loi d'entente nationale²¹ dans le cadre de son processus de paix en cours avec les groupes armés basés dans le nord du pays. La loi porte gravement atteinte aux droits des victimes du conflit à la vérité, à la justice et à la transparence, et favorise l'impunité pour les violations et les atteintes aux droits humains en prévoyant des amnisties pour certains crimes perpétrés pendant le conflit. De plus, certains articles de la loi sont contradictoires et conduisent à une incertitude quant aux infractions entrant dans le champ d'application de la loi²².
11. En 2021, deux lois ont été promulguées²³ prévoyant des amnisties pour certaines infractions liées aux coups d'État du 18 août 2020 et du 24 mai 2021²⁴. Malgré son engagement à dépénaliser la diffamation²⁵, la loi n° 00-046 de juillet 2000 relative à la législation sur la presse et aux délits de presse continue de menacer les médias et les journalistes, car elle prévoit des peines de prison et de lourdes amendes pour diverses infractions telles que l'offense aux autorités et à l'État, la diffusion de fausses nouvelles ou même la diffamation²⁶.
12. Le Mali n'a pas réussi à ériger l'esclavage en infraction pénale, comme il avait accepté de le faire lors du dernier examen²⁷. Toutefois, en 2019, le ministère de la Justice a rédigé deux circulaires adressées à tous les procureurs généraux, leur enjoignant de réprimer fermement les atteintes aux droits humains liées aux discriminations fondées sur l'emploi et l'ascendance.

LA SITUATION EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS SUR LE TERRAIN

Utilisation de la force meurtrière et homicides illégaux

13. Entre le 10 et le 12 juillet 2020, les forces de sécurité ont tiré sur des manifestant-e-s dans la capitale, Bamako, après que ceux-ci eurent occupé des bâtiments publics et érigé des barricades pour demander la démission du président. Quatorze manifestants ont succombé à des blessures par balle et des centaines ont été blessés. En août 2020, le gouvernement a annoncé une enquête sur ces décès. En septembre 2021, le commandant de la Force spéciale antiterroriste (FORSAT), Oumar Samaké, a été arrêté et inculpé de « coups et blessures volontaires aggravés, coups mortels, meurtres et complicité de meurtre » en lien avec la mort de 14 manifestants survenue en 2020 à la suite d'un recours excessif à la force par les forces de sécurité²⁸.
14. Le 11 mai 2020, à Kayes, Seyba Tamboura, un motocycliste de 17 ans, a été tué lors de son arrestation par un policier qui n'était pas en service. Le lendemain, des manifestations ont eu lieu dans la ville et deux personnes, dont un garçon de 12 ans, ont été abattues par la police. Une enquête a été ouverte et un policier accusé de la mort de Seyba Tamboura est en garde à vue depuis mars 2021²⁹.
15. Le 7 mai 2020, à Sikasso, les forces de sécurité ont tiré à balles réelles pour disperser des personnes qui participaient à des manifestations post-électorales et qui avaient barricadé les routes. Cinq personnes qui manifestaient ont été blessées, dont une mortellement. Aucune enquête n'a été ouverte sur ces faits.

La discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance

16. La discrimination fondée sur la caste et le statut social reste très répandue et conduit souvent à des violences entre les personnes dites « nées libres » et celles considérées comme « nées esclaves », ces dernières subissant des discriminations dans l'accès à la terre, à la propriété et aux fonctions religieuses³⁰.
17. En septembre 2022, une personne a été tuée et de nombreuses autres blessées à Tomora (district de Bafoulabé) par une foule qui s'opposait à la tenue d'un défilé de personnes appartenant à une caste considérée comme inférieure lors de la fête de l'indépendance³¹.
18. En juillet 2022, Diogou Sidibé, une femme de 69 ans, a été retrouvée tuée et mutilée sur ses terres agricoles dans le village de Lany Mody (région de Kayes). Sa mort est liée à des questions de discrimination fondée sur

l'emploi et l'ascendance, car elle refusait d'être soumise à des pratiques discriminatoires et avait été menacée à plusieurs reprises. En août 2022, 18 personnes ont été arrêtées à la suite de ce meurtre³².

19. En septembre 2020, quatre personnes résidant à Diandioumé ont été battues à mort par une foule de villageois, et trois autres, dont une femme de 80 ans, ont été gravement blessées, dans un conflit foncier lié à la discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance. Les autorités ont arrêté 11 personnes soupçonnées d'être impliquées dans ces meurtres et des procédures judiciaires sont en cours³³.

Droits des femmes et des filles

20. Les femmes et les jeunes filles continuent d'être victimes de discriminations et sont soumises à des pratiques culturelles préjudiciables, malgré la volonté affichée du gouvernement de mettre en œuvre des traités internationaux tels que le protocole de Maputo et les engagements pris lors du précédent examen pour lutter contre ces pratiques. En juin 2020, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a dénoncé le manquement des autorités maliennes à protéger les femmes et les filles en n'érigant pas en infraction pénale la pratique des mutilations génitales féminines³⁴, ce que le Mali avait accepté de faire lors de l'examen précédent³⁵.

Conflit, justice et impunité

21. Entre mars et septembre 2022, l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) a attaqué plusieurs villages dans les régions de Gao et Ménaka, tuant délibérément des civil·e·s et les privant de leurs moyens de survie - ce qui constitue des crimes de guerre. Le nombre de personnes déplacées dans la ville de Ménaka a considérablement augmenté depuis, plongeant la région dans une situation humanitaire dramatique³⁶.
22. Selon la MINUSMA³⁷, entre le 1er avril et le 30 juin 2022, au moins 96 civil·e·s ont été tués lors d'attaques des forces de l'armée malienne comme à Hombori ou à Zanankoro. Certains de ces meurtres n'étant sans doute pas légitimes, les autorités ont annoncé l'ouverture d'enquêtes judiciaires sur certains des cas signalés.
23. Entre le 27 et le 31 mars 2022, des soldats maliens, accompagnés de mercenaires liés au PMC Wagner, ont assiégé le village de Moura (région de Mopti), et tué des centaines de personnes. L'armée malienne a nié toute perte civile et a affirmé que « 203 terroristes » avaient été tués et 51 personnes arrêtées au cours de l'opération. Les rescapé·e·s et les habitant·e·s interrogés par Amnesty International ont déclaré que la plupart des victimes étaient des civil·e·s de Moura et des villages voisins, qui avaient été pris au piège par l'intervention de l'armée le jour du marché³⁸. Le Mali a pris des mesures actives pour empêcher la MINUSMA d'accéder à Moura et d'y mener des enquêtes. Ces obstructions ont été critiquées par le HCDH en avril 2022³⁹.
24. L'armée française a tiré par hélicoptère sur un rassemblement dans le village de Bounti le 3 janvier 2021. Selon la MINUSMA, 19 civils qui célébraient un mariage ont été tués, ainsi que trois membres présumés d'un groupe armé, ce qui constitue une violation potentielle du droit international humanitaire. L'armée française a nié toute bavure et aucune enquête n'a été ouverte⁴⁰.
25. Des membres présumés de groupes armés communautaires ont également commis des crimes contre des civil·e·s. Selon la MINUSMA, 35 personnes ont été tuées lors d'une attaque contre le village de Sobane-Da le 9 juin 2019. En mars 2019, 157 personnes, dont 46 enfants, ont été tuées dans l'attaque du village d'Ogossagou-Peul. Ce village a de nouveau été la cible d'une attaque le 14 février 2020. Quelques 35 civil·e·s ont été tués et 19 autres personnes ont été victimes de disparition forcée⁴¹. En date de septembre 2022, aucune poursuite n'a été engagée pour ces homicides⁴².
26. Le 1er janvier 2019, 36 personnes ont été tuées illégalement dans le village de Koulogon-Peul par un groupe armé. Trois autres personnes, dont une femme grièvement blessée, ont succombé à leurs blessures dans les jours qui ont suivi. Douze accusés ont été jugés et condamnés à mort par contumace⁴³. Aucun mandat d'arrêt n'a été émis suite à la condamnation des 12 accusés, lesquels devraient être arrêtés et rejugés équitablement.

Arrestations et procès inéquitables

27. Au Mali, 221 procès pour des infractions liées au terrorisme ont été tenus devant les cours d'appel de Bamako et de Mopti en date de février 2022. Au cours de l'année 2021, une audience spéciale pour des affaires liées au terrorisme avait été organisée par la Cour d'appel de Bamako du 4 octobre au 2 novembre 2021. À la fin de l'audience, 47 affaires avaient été examinées, donnant lieu à une condamnation à mort, 17 réclusions à perpétuité et sept acquittements, dont 32 par contumace⁴⁴.
28. Certaines procédures pour « terrorisme », tel que défini par la loi malienne, ont donné lieu à de graves violations des droits des suspects et des accusés, notamment la détention illégale et la détention au secret de suspects par les services de renseignement maliens ; la torture et les mauvais traitements ; l'absence d'un avocat de la défense, généralement désigné par le tribunal, au moment de l'enquête et pendant la détention provisoire ; l'impossibilité pour le suspect de faire appel à un juge avant le renvoi devant la Cour d'assises ; et les procès expéditifs ou par contumace.
29. En septembre 2021, deux fonctionnaires ont été victimes d'une disparition forcée pendant deux mois, orchestrée semble-t-il par les services de la sécurité d'État, avant d'être transférés à la maison d'arrêt et de correction de Bamako. Kalilou Doumbia, secrétaire général de la présidence pendant le mandat de Bah Ndaw, a été arrêté le 6 septembre et sa famille n'a pu obtenir aucune information quant à son sort ni à l'endroit où il se trouvait. Le 10 septembre, Moustapha Diakité, commissaire de police à Kayes, a également disparu après avoir été convoqué à un entretien avec le haut commandement de la police nationale. Ce n'est que le 5 novembre que l'on a su ce qu'il était advenu de ces deux hommes, lorsqu'ils ont été inculpés, aux côtés du colonel Kassoum Goïta, ancien chef des services de la sécurité d'État, et de quatre autres personnes, d'association de malfaiteurs, de tentative d'attentat et de complot contre le gouvernement. En juin 2022, un juge a rejeté les accusations portées contre Kalilou Doumbia et Moustapha Diakité, mais ils sont restés en détention à la suite d'un appel du procureur général.

Liberté d'expression

30. Au cours de l'année écoulée, plusieurs personnalités de premier plan ont été mises en examen et ont fait l'objet de manoeuvres de harcèlement et d'intimidation en raison de leurs commentaires publics sur la situation politique au Mali.
31. Le 16 janvier 2022, Etienne Fakaba Sissoko, économiste, a été arrêté pour des propos tendant à « la stigmatisation ou la discrimination régionaliste, ethnique ou religieuse dans le but de dresser les citoyens les uns contre les autres en utilisant les TIC ». Il a bénéficié en juin d'une remise en liberté provisoire, mais avec l'interdiction de quitter le territoire malien⁴⁵.
32. Le 26 octobre 2021, Issa Kaou Djim, alors quatrième vice-président du Conseil national de transition (CNT), est arrêté, puis emprisonné à la Maison d'arrêt de Bamako pour « troubles à l'ordre public » après avoir ouvertement critiqué la politique du Premier ministre Choguel Maïga. Libéré le 9 novembre 2021 et relevé de ses fonctions au sein du CNT, il a été condamné le 3 décembre 2021 à six mois de prison avec sursis et à une amende de 500 000 CFA pour « atteinte au crédit de l'État et injures commises via les réseaux sociaux »⁴⁶.
33. Le 7 décembre 2021, Oumar Mariko, homme politique du parti Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance (SADI), a été placé en détention pendant un mois pour « injures commises par le biais d'un système d'information et de communication ». Son procès doit s'ouvrir en décembre 2022. Le 4 avril 2022, Oumar Mariko a également été accusé de diffamation après avoir accusé l'armée malienne d'être responsable de crimes contre des civil-e-s⁴⁷.

PEINE DE MORT

34. Le Mali est abolitionniste dans la pratique ; il n'a exécuté aucune personne depuis 1980, mais maintient la peine

de mort dans sa législation⁴⁸.

35. En 2021, 48 personnes se trouvaient dans le couloir de la mort dans le pays, selon le ministère de la Justice et des Droits de l'homme⁴⁹.
36. En 2021, 28 personnes ont été condamnées à mort lors des cours d'assises de Bamako : 12 à Mopti, six à Kayes et un à Bourem⁵⁰.

RECOMMANDATIONS À L'ÉTAT FAISANT L'OBJET DE L'EXAMEN

Amnesty International appelle le gouvernement du Mali à prendre les mesures suivantes :

Utilisation de la force meurtrière et homicides illégaux

37. Mener dans les plus brefs délais des enquêtes indépendantes et impartiales sur les cas d'homicides illégaux et de recours à la force meurtrière par les forces de sécurité à Kayes, Sikasso et Bamako lors des manifestations de 2020, et, lorsque les preuves sont suffisantes, poursuivre les responsables présumés dans le cadre de procès équitables.
38. Accorder des réparations pleines et entières aux victimes de violations des droits humains commises par les forces de défense et de sécurité entre mai et août 2020 à Kayes, Sikasso et Bamako.

La discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance

39. Ériger en infraction pénale l'esclavage, la servitude pour dettes et les pratiques assimilées dans le Code pénal, pour mieux traduire l'égalité de tous les citoyens et citoyennes maliens, conformément à la Constitution.
40. Poursuivre tous les auteurs de violences liées à la discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance dans la région de Kayes, dans un souci de vérité et de justice.
41. Envisager d'indemniser toutes les victimes de discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance, dont les moyens de subsistance (terres agricoles) leur ont été confisqués, ou qui ont été contraintes de se déplacer vers d'autres régions du Mali en raison de violences ou de menaces de violence.

Droits des femmes et des filles

42. Adopter le projet de loi sur la prévention et la répression des violences liées au genre, l'assistance aux victimes et l'instauration d'un dialogue national sur les mutilations génitales féminines.
43. Abroger toutes les dispositions discriminatoires des Codes pour respecter les conventions internationales ratifiées par le Mali et promouvoir l'égalité des genres.

Conflit, justice et impunité

44. Veiller à ce que les forces armées et leurs alliés respectent le droit humanitaire international et les droits humains.
45. Garantir une assistance judiciaire aux personnes suspectées ou accusées d'infractions, dès le moment de la garde à vue, tout au long de l'enquête et jusqu'à la fin de la procédure judiciaire.

46. Garantir un système efficace de protection des victimes et des témoins dans les procédures pénales, y compris la possibilité de témoigner en gardant l'anonymat et des mesures de réinstallation temporaire.
47. Veiller, dans le cadre de la réforme du Code de justice militaire, à ce que la compétence des tribunaux militaires soit purement et strictement limitée aux infractions militaires, et que les infractions commises par des militaires contre des civils soient clairement exclues de leur compétence.
48. Réviser la loi sur l'Entente nationale de 2019 en clarifiant la temporalité et la liste des infractions pouvant faire l'objet d'une amnistie, afin de garantir le respect du droit à la justice et à la vérité pour les victimes de graves violations et atteintes aux droits humains.
49. Harmoniser les définitions des crimes relevant du droit international avec celles du Statut de Rome et inclure des dispositions relatives aux violences sexuelles dans les révisions du Code pénal et du Code de procédure pénale.

Arrestations et procès inéquitables

50. Veiller à ce que toutes les personnes soupçonnées d'être responsables de violations et atteintes graves aux droits humains et au droit international humanitaire commises dans le cadre du conflit depuis 2012 soient poursuivies par les juridictions ordinaires et jugées dans le cadre de procédures qui respectent les normes relatives à l'équité des procès, excluant le recours à la peine de mort.

Liberté d'expression et droit à l'information

51. Mettre fin aux manœuvres de harcèlement et d'intimidation envers les personnes qui expriment leurs opinions sur la gouvernance du Mali, en public ou avec la presse.
52. Réviser la loi sur la cybercriminalité et la loi sur la presse afin de garantir le droit à la liberté d'expression et de mettre la loi en conformité avec les normes internationales en matière de droits humains.

PEINE DE MORT

53. Comme le Mali s'était précédemment engagé à le faire, réviser le Code pénal pour abolir la peine de mort dans le droit national et ratifier sans plus attendre le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.
54. Commuer toutes les condamnations à mort prononcées.

ANNEXE 1

PRINCIPAUX DOCUMENTS D'AMNESTY INTERNATIONAL À CONSULTER POUR PLUS DE RÉFÉRENCES

Mali. De nouveaux témoignages font état d'homicides et de déplacements massifs sur fond de recrudescence de la violence dans la région de Ménaka, 16 juin 2022, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/06/mali-de-nouveaux-temoignages-font-etat-dhomicides-et-de-deplacements-massifs-sur-fond-de-recrudescence-de-la-violence-dans-la-region-de-menaka/>

Mali. Des crimes sans coupables : Analyse de la réponse judiciaire aux crimes liés au conflit dans le centre » ; 13 avril 2022, disponible sur : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr37/5192/2022/fr/>

Sahel. Des fusils serbes identifiés parmi les armes utilisées par des groupes armés violents, 24 août 2021, disponible sur : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/08/sahel-amnesty-identifies-serbian-weapons-in-stockpiles-of-brutal-armed-groups/>

Mali. Tuées, blessées et oubliées ? Justice pour les personnes tuées lors de manifestations et du coup d'État au Mali, 23 avril 2021, disponible sur : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr37/3748/2021/fr/>

Mali. Les autorités militaires doivent mettre un terme aux arrestations arbitraires et enquêter sur l'homicide illégal de quatre personnes, 19 août 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/08/mali-military-authorities-must-end-arbitrary-arrests-and-ensure-2/>

Mali. De nouveaux témoignages révèlent l'horreur de la répression sanglante des manifestations, 5 août 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/08/mali-new-witness-testimony-reveals-horrors-of-protest-shootings/>

Mali. Les homicides commis récemment dans le centre risquent de déclencher une catastrophe humanitaire, 8 juillet 2020, disponible sur : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/07/mali-recent-killings-in-central-region-could-fuel-humanitarian-disaster/>

Sahel. Des soldats sèment la terreur et commettent des tueries dans des villages sous couvert d'opérations antiterroristes, 10 juin 2020, disponible sur : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/06/sahel-soldiers-rampage-through-villages-killing-people/>

Mali. Mali. Un ancien dirigeant de la junte remis en liberté en attendant la date de son procès, 28 janvier 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/01/mali-former-junta-leader-to-walk-free-while-trial-date-pends/>

Mali. Les autorités doivent enquêter sur le massacre de civils, 10 juin 2019, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/06/mali-despicable-killings-of-civilians-must-be-investigated-2/>

Mali. Une nouvelle loi risque de renforcer la culture de l'impunité autour des violations des droits humains, 12 décembre 2018, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/12/mali-new-law-will-reinforce-the-culture-of-impunity-2/>

Mali. L'insécurité empêche plus de 150 000 enfants d'aller à l'école, 1 juin 2017, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2017/09/mali-insecurity-keeps-more-than-150000-children-out-of-school/>

ANNEX 2: MATRIX OF RECOMMENDATIONS FROM PREVIOUS REVIEW			
Recommendation	Position	Full list of themes	Assessment/comments on level of implementation (as of September 2022)
Theme: A12 Acceptance of international norms			
115.1 Ratify the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights, aiming at the abolition of death penalty, and take appropriate measures to abolish the death penalty (Switzerland); Source of position: A/HRC/38/7/Add.1	Supported	A12 Acceptance of international norms D1 Civil & political rights - general measures of implementation D23 Death penalty Affected persons: - general - persons deprived of their liberty	Not yet implemented
115.3 Revive consultations on the proposed bill for the abolition of the death penalty and consider ratifying the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights (Namibia); Source of position: A/HRC/38/7/Add.1	Supported	A12 Acceptance of international norms D1 Civil & political rights - general measures of implementation D23 Death penalty Affected persons: - general - persons deprived of their liberty	Not yet implemented
115.20 Reinstate in the Persons and Family Code the wording of article 25 of the 2009 version of the Code, reading that “The international treaties and agreements regarding the protection of women and children, duly ratified by Mali and published are applicable (Denmark); Source of position: A/HRC/38/7/Add.1	Supported	A12 Acceptance of international norms D8 Rights related to marriage & family F31 Children: definition; general principles; protection S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - women - children	Not yet implemented
115.7 Ratify the Optional Protocol to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (Portugal); Source of position: A/HRC/38/7/Add.1	Supported	A12 Acceptance of international norms E1 Economic, social & cultural rights - general measures of implementation Affected persons: - general	Not yet implemented
115.8 Ratify the Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child (Portugal); Ratify the Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on a communications procedure (Croatia); Source of position: A/HRC/38/7/Add.1	Supported	A12 Acceptance of international norms F31 Children: definition; general principles; protection Affected persons: - children	Not yet implemented
Theme: A41 Constitutional and legislative framework			

<p>114.7 Continue bringing the national legislation into line with international human rights standards (Ukraine); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114</p>	<p>Supported</p>	<p>A41 Constitutional and legislative framework Affected persons: - general</p>	<p>Not yet implemented As of September 2022, a process of revision of the criminal code, code of criminal procedure and code of military justice was ongoing</p>
<p>115.13 Implement the draft legislation aimed at decriminalizing press offences, which is necessary progress in the promotion of free media in Mali (Austria); Source of position: A/HRC/38/7/Add.1</p>	<p>Supported</p>	<p>A41 Constitutional and legislative framework Affected persons: - media</p>	<p>Not yet implemented</p>
<p>114.98 Adopt legislative and policy measures to combat sexual violence, including forced and early marriage, sexual slavery, rape and torture committed against women by extremist groups and members of the armed forces, as well as the impunity of the perpetrators (Honduras); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114</p>	<p>Supported</p>	<p>A41 Constitutional and legislative framework A42 Institutions & policies - General B52 Impunity D25 Prohibition of torture and cruel, inhuman or degrading treatment D27 Prohibition of slavery, trafficking F13 Violence against women F31 Children: definition; general principles; protection Affected persons: - women - persons deprived of their liberty</p>	<p>Not yet implemented</p>
<p>115.26 Criminalize female genital mutilation to significantly reduce the proportion of the population that are victims of such acts; strengthen awareness raising campaigns, in particular in partnership with religious leaders, and implement actions to provide for economic and social reconversion for women who practice female genital mutilation (France); Source of position: A/HRC/38/7/Add.1</p>	<p>Supported</p>	<p>A41 Constitutional and legislative framework A54 Awareness raising and dissemination D42 Freedom of thought, conscience and religion F13 Violence against women S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - women</p>	<p>Not yet implemented</p>
<p>114.57 Adopt laws defining and criminalizing human trafficking and slavery, in particular of women and girls (Republic of Korea); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114</p>	<p>Supported</p>	<p>A41 Constitutional and legislative framework D27 Prohibition of slavery, trafficking Affected persons: - women - girls</p>	<p>Not yet implemented</p>
<p>114.123 Enact and enforce laws to criminalize the recruitment of child</p>	<p>Supported</p>	<p>A41 Constitutional and legislative framework</p>	<p>Not yet implemented</p>

<p>soldiers and slavery (United States of America); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114</p>		<p>D27 Prohibition of slavery, trafficking F35 Children in armed conflict Affected persons: - children</p>	
<p>115.31 Adopt, before the next universal periodic review cycle, a legislative ban on female genital mutilation and domestic violence and conduct awareness-raising campaigns in order to eliminate these forms of violence in practice (Czechia); Source of position: A/HRC/38/7/Add.1</p>	<p>Supported</p>	<p>A41 Constitutional and legislative framework D29 Domestic violence F13 Violence against women S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - women</p>	<p>Not yet implemented</p>
<p>115.14 Decriminalize defamation and place it in a civil code in accordance with international standards (Estonia); Source of position: A/HRC/38/7/Add.1</p>	<p>Supported</p>	<p>A41 Constitutional and legislative framework D43 Freedom of opinion and expression Affected persons: - general</p>	<p>Not yet implemented</p>
<p>115.51 Repeal the Persons and Family Code to bring it into line with the constitutional prohibition of gender-based discrimination, including by granting equal succession rights to women and girls and raising the minimum age of marriage for girls to 18 years (Germany); Source of position: A/HRC/38/7/Add.1</p>	<p>Supported</p>	<p>A41 Constitutional and legislative framework D8 Rights related to marriage & family F31 Children: definition; general principles; protection S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - women - girls</p>	<p>Not yet implemented</p>
<p>115.25 Adopt legislation against gender discrimination, that, inter alia, will prohibit all forms of gender-based violence, including female genital mutilation, and promote and protect the human rights of women and girls in Mali (Slovenia); Source of position: A/HRC/38/7/Add.1</p>	<p>Supported</p>	<p>A41 Constitutional and legislative framework F12 Discrimination against women F13 Violence against women S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - women</p>	<p>Not yet implemented</p>
<p>115.29 Rapidly adopt a law aimed at combating gender-based violence, in compliance with its obligations under the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (Belgium); Source of position: A/HRC/38/7/Add.1</p>	<p>Supported</p>	<p>A41 Constitutional and legislative framework F12 Discrimination against women F13 Violence against women S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - women</p>	<p>Not yet implemented</p>
<p>115.50 Amend existing legislation to raise the minimum age of consent for marriage to 18 years for women, as provided for in the Protocol to the</p>	<p>Supported</p>	<p>A41 Constitutional and legislative framework F12 Discrimination against women</p>	<p>Not yet implemented</p>

<p>African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa (the Maputo Protocol) (Canada); Source of position: A/HRC/38/7/Add.1</p>		<p>F31 Children: definition; general principles; protection S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - women</p>	
<p>114.103 Strengthen the implementation of legislation and policies aimed at ending harmful traditional practices, in particular child, early and forced marriage and female genital mutilation (Rwanda); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114</p>	<p>Supported</p>	<p>A41 Constitutional and legislative framework F13 Violence against women Affected persons: - women - children</p>	<p>Not yet implemented</p>
<p>114.101 Enact adequate measures to ensure medical, psychosocial and judicial support for the victims of serious human rights violations, in particular former child soldiers and victims of sexual crimes, including conflict-related sexual violence (Slovenia); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114</p>	<p>Supported</p>	<p>A41 Constitutional and legislative framework F35 Children in armed conflict Affected persons: - children</p>	<p>Not yet implemented</p>
<p>Theme: A42 Institutions & policies - General</p>			
<p>114.13 Continue strengthening national human rights institutions and mechanisms (Nepal); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114</p>	<p>Supported</p>	<p>A42 Institutions & policies - General Affected persons: - general</p>	<p>Partly implemented</p>
<p>114.48 Fully implement the Algiers peace accord, including by providing meaningful decentralization of central government authority and carrying out demobilization, disarmament and reintegration programmes (United States of America); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114</p>	<p>Supported</p>	<p>A42 Institutions & policies - General S16 SDG 16 - peace, justice and strong institutions Affected persons: - general</p>	<p>Partly implemented</p>
<p>Theme: A43 Human rights policies</p>			
<p>114.39 Consider developing a comprehensive strategy for security sector reform to allow for the disarmament, demobilization and reintegration of combatants, as well as redeploy the reconstituted Malian defence and security forces across the country (Ghana); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114</p>	<p>Supported</p>	<p>A43 Human rights policies Affected persons: - general</p>	<p>Partly implemented</p>
<p>114.42 Continue efforts in implementing the agreement for peace and reconciliation in Mali (South Africa);</p>	<p>Supported</p>	<p>A43 Human rights policies S16 SDG 16 - peace, justice and strong institutions Affected persons:</p>	<p>Partly implemented</p>

Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114		- general	
Theme: A45 National Human Rights Institution (NHRI)			
114.10 Strengthen the work of the National Human Rights Commission (Sudan); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	A45 National Human Rights Institution (NHRI) Affected persons: - general	Partly implemented
114.14 Provide the necessary support to the National Human Rights Commission with a view to making it fully compliant with the Paris Principles and allowing it to acquire A status (Morocco); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	A45 National Human Rights Institution (NHRI) Affected persons: - general	Partly implemented The NHRC acquired A status
Theme: B11 International humanitarian law			
114.36 Strengthen mechanisms for accountability of the Malian defence and security forces to act in line with international humanitarian law (Netherlands); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	B11 International humanitarian law B51 Right to an effective remedy Affected persons: - general	Partly implemented
114.29 Ensure access to justice for victims of the conflict and ensure accountability by bringing to justice all perpetrators of abuses and violations of human rights and international humanitarian law, including sexual violence, and by accelerating the work of the Truth, Justice and Reconciliation Commission (Canada); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	B11 International humanitarian law B51 Right to an effective remedy B54 Transitional justice Affected persons: - general - persons deprived of their liberty	Not yet implemented
Theme: B51 Right to an effective remedy			
114.34 Investigate and prosecute all allegations of human rights violations, including those committed by security forces, and introduce a mechanism of internal oversight for the security forces (Germany); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	B51 Right to an effective remedy Affected persons: - general - persons deprived of their liberty	Partly implemented Investigations are opened but very few prosecution (and none for security forces)
114.41 Take measures to accelerate the investigation of all complaints regarding sexual violence and quickly reach a judgment of the suspects and the compensation of the victims (France); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	B51 Right to an effective remedy Affected persons: - general	Partly implemented Investigations are ongoing but no prosecution
Theme: B52 Impunity			

114.16 Investigate allegations of human rights violations committed during the continued crisis in Mali by all parties, including Malian defence and security forces (Norway); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	B52 Impunity Affected persons: - general	Partly implemented Investigations are ongoing but no prosecution (except in the case of Koulongo-Peul)
114.47 Put an end to the impunity of perpetrators of human rights violations, in particular in northern Mali, including perpetrators of sexual violence against women, and protect the victims against stigmatization (Burkina Faso); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	B52 Impunity F13 Violence against women Affected persons: - women	Partly implemented Investigations on cases of sexual violence are stalled
Theme: B8 Human rights & counter-terrorism			
114.51 Take the necessary measures to ensure respect for human rights in all action taken to combat terrorism, and allow the competent organizations, such as the International Committee of the Red Cross or OHCHR, access to persons suspected of terrorism (Belgium); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	B8 Human rights & counter-terrorism Affected persons: - general	Not yet implemented
Theme: D22 Extrajudicial, summary or arbitrary executions			
114.25 Deepen the measures taken to investigate and sanction allegations of arbitrary execution, inhuman and degrading treatment, torture and illegal detention (Argentina). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	D22 Extrajudicial, summary or arbitrary executions D25 Prohibition of torture and cruel, inhuman or degrading treatment D26 Conditions of detention Affected persons: - general	Partly implemented There are few investigations but not prosecutions
Theme: D23 Death penalty			
115.5 Consider fully abolishing the death penalty (Italy). Source of position: A/HRC/38/7/Add.1	Supported	D23 Death penalty Affected persons: - persons affected by armed conflict	Not yet implemented
Theme: D25 Prohibition of torture and cruel, inhuman or degrading treatment			
114.53 Take all measures to ensure compliance by its armed forces with international human rights standards, in particular the absolute ban on torture (Ireland). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	D25 Prohibition of torture and cruel, inhuman or degrading treatment Affected persons: - general - persons deprived of their liberty	Not yet implemented
114.26 Investigate and monitor all cases of alleged torture, killings and ill-treatment of prisoners, and establish measures to ensure the	Supported	D25 Prohibition of torture and cruel, inhuman or degrading treatment D26 Conditions of detention Affected persons:	Not yet implemented

perpetrators are held to account (Australia). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114		- general	
Theme: D26 Conditions of detention			
114.54 Improve conditions in detention centres (Zambia). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	D26 Conditions of detention Affected persons: - persons deprived of their liberty	Partly implemented
114.55 Strengthen measures to reduce overcrowding in prisons (Angola). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	D26 Conditions of detention Affected persons: - persons deprived of their liberty	Partly implemented
Theme: D51 Administration of justice & fair trial			
114.6 Accelerate efforts to re-establish State authority and the rule of law in all areas of the country, including the northern and central regions (Norway). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	D51 Administration of justice & fair trial Affected persons: - general	Not yet implemented
Theme: D52 Right to be recognized as a person before the law			
114.61 Adopt the national strategy for the modernization of civil registration procedures (Côte d'Ivoire). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	D52 Right to be recognized as a person before the law D6 Rights related to name, identity, nationality Affected persons: - general	Not yet implemented
Theme: D8 Rights related to marriage & family			
115.16 Reassess the negative implications of the discriminatory provisions included in the preliminary draft of the revised Personal and Family Code that could prove detrimental and a step backward for Malian women, so as to ensure that the rights and full freedom of Malian women are realized, free from any discrimination whatsoever (State of Palestine); Source of position: A/HRC/38/7/Add.1	Supported	D8 Rights related to marriage & family F12 Discrimination against women S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - women	Not yet implemented
115.28 Work to eliminate all forms of discrimination against women and girls that remain in the Persons and Family Code (Togo). Source of position: A/HRC/38/7/Add.1	Supported	D8 Rights related to marriage & family F12 Discrimination against women S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - women - girls	Not yet implemented
115.19 Ensure that all discriminatory provisions against women contained	Supported	D8 Rights related to marriage & family	Not yet implemented

in the Family Code and the Labour Code are repealed (Burkina Faso). Source of position: A/HRC/38/7/Add.1		S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - women	
Theme: E51 Right to education - General			
114.122 Adopt the necessary measures, with the support of MINUSMA, to prevent the occupation of schools by armed groups and establish protection mechanisms to prevent the forced recruitment of children and adolescents (Mexico). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	E51 Right to education - General F31 Children: definition; general principles; protection Affected persons: - children	Not implemented
114.124 Strengthen efforts to ensure the protection and well-being of children, especially with regard to the recruitment and reintegration of child soldiers as well as education (Austria). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	E51 Right to education - General F31 Children: definition; general principles; protection F35 Children in armed conflict S04 SDG 4 - education Affected persons: - children - persons affected by armed conflict	Not implemented
114.81 Adopt all measures necessary to ensure the right to education in emergencies and conflict situations, and ensure that education is available to all, in particular migrants, refugees and asylum-seeking children (Honduras). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	E51 Right to education - General G4 Migrants G5 Refugees & asylum seekers S04 SDG 4 - education Affected persons: - migrants - refugees & asylum seekers	Not implemented
114.80 Find alternatives to the closure of schools due to security reasons in order to maintain teaching in cooperation with teachers' unions and local authorities (France). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	E51 Right to education - General S04 SDG 4 - education Affected persons: - general - educational staff	Not implemented
Theme: F13 Violence against women			
114.97 Step up efforts to combat all forms of violence against women and girls (Georgia). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	F13 Violence against women Affected persons: - women - girls	Not implemented
115.48 Establish the same age of marriage for boys and girls as 18, and strengthen efforts aimed at ending child, early and forced marriage (Sierra Leone). Source of position: A/HRC/38/7/Add.1	Supported	F13 Violence against women F31 Children: definition; general principles; protection F43 Persons with disabilities: protection against exploitation, violence and abuse	Not implemented

		S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - women - children - girls	
115.27 Continue its efforts to introduce a law banning all forms of gender-based violence (Switzerland). Source of position: A/HRC/38/7/Add.1	Supported	F13 Violence against women S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - women	Not implemented
115.35 Finalize the bill that prohibits the practice of female genital mutilation, which can concern up to 90 per cent of girls (Poland). Source of position: A/HRC/38/7/Add.1	Supported	F13 Violence against women S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - girls	Not implemented
Theme: F14 Participation of women in political and public life			
114.112 Take the necessary measures to ensure effective follow-up of the law on quotas for women's participation (Belgium). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	F14 Participation of women in political and public life S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - women	Not implemented
114.114 Ensure the full and meaningful participation of women in all political processes in Mali, particularly processes regarding the Algiers peace agreement (Sweden). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	F14 Participation of women in political and public life S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - women	Not implemented
Theme: F31 Children: definition; general principles; protection			
114.117 Take steps to better protect the rights of the child and establish, resource and monitor specialized agencies to promote and protect the rights of vulnerable children (Australia); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	F31 Children: definition; general principles; protection Affected persons: - children	Partly implemented
114.126 Take steps to protect children from recruitment as child soldiers and ensure long-term rehabilitation and reintegration programmes for those demobilized (Czechia); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	F31 Children: definition; general principles; protection F35 Children in armed conflict Affected persons: - children - persons affected by armed conflict	Not implemented
115.54 Increase the minimum age for marriage of girls to 18 years of age, in line with the Maputo Protocol (Luxembourg). Source of position: A/HRC/38/7/Add.1	Supported	F31 Children: definition; general principles; protection F43 Persons with disabilities: protection against exploitation, violence and abuse	Not implemented

		S05 SDG 5 - gender equality and women's empowerment Affected persons: - girls	
Theme: F35 Children in armed conflict			
114.121 Take decisive and adequate measures to end the practice of forced and compulsory recruitment of children by armed groups (Poland); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	F35 Children in armed conflict Affected persons: - children	Not implemented
Theme: H1 Human rights defenders			
114.133 Pass the draft law for the recognition and protection of human rights defenders (Germany). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 114	Supported	H1 Human rights defenders Affected persons: - human rights defenders	Fully implemented
Theme: F31 Children: definition; general principles; protection			
116.5 Redouble its efforts to put an end to traditional and harmful practices, such as child and forced marriage, polygamy, humiliating and degrading practices and forced feeding (Honduras); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 116	Noted	F31 Children: definition; general principles; protection F43 Persons with disabilities: protection against exploitation, violence and abuse Affected persons: - children	Not implemented
Theme: F35 Children in armed conflict			
116.6 Immediately demobilize all children being used by the government-supported militias (Iceland); Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 116	Noted	F35 Children in armed conflict Affected persons: - children - persons affected by armed conflict	Not implemented
116.7 Take all feasible measures to protect children from recruitment by State-allied and non-State armed groups (Ireland). Source of position: A/HRC/38/7 - Para. 116	Noted	F35 Children in armed conflict Affected persons: - children - persons affected by armed conflict	Not implemented

¹ Conseil des droits de l'homme Trente-huitième session 2018. Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel : Mali 17 avril 2018. doc. ONU A/HRC/38/7 et Additif, 28 juin 2018, doc. ONU A/HRC/38/7/Add.1

² A/HRC/38/7/Add.1, recommandations 114.16-19 (Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée), 114.21 (Tunisie), 114. 23-24 (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique), 114.27-33 (Autriche, Canada, Tchèque, Danemark, Équateur, France), 114. 35 (Italie), 114.37 (Mexique), 114.47 (Burkina Faso et 114.98 (Honduras)

³ A/HRC/38/7/Add.1, recommandations 114.9 (Zambie), 114.25-6 (Argentine, Australie), 114.30 (Tchèque), 114.53 (Irlande), 114.98 (Honduras)

⁴ A/HRC/38/7/Add.1, recommandations 114.40 (Timor-Leste), 114.58 (Tunisie), 114.65 (République bolivarienne du Venezuela), 114.70 (Viet Nam), 114.72 (Sénégal), 114.83-100 (Maurice, Brésil, République démocratique populaire lao, Népal, Tunisie Côte d'Ivoire, Égypte, Autriche, Afrique du Sud, Zambie, Iraq, État plurinational de Bolivie, Pologne, Cabo Verde, Géorgie, Honduras, Sierra Leone, Chili), 114.103-115 (Rwanda, Namibie, Italie, Paraguay, Gabon, Tunisie, Maldives, Chili, Sierra Leone, Belgique, Tchèque, Suède, Chili), 115.15-54 (Paraguay, État de Palestine, Turquie, Mexique, Burkina Faso, Danemark, Honduras, Islande, Lettonie, Monténégro, Slovaquie, France, Suisse, Togo, Belgique, Madagascar, Tchèque, Inde, Uruguay, Paraguay, Pologne, Argentine, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Canada, Équateur, Gabon, Allemagne, Islande, Luxembourg, Norvège, Haïti, Sierra Leone, Angola, Canada, Allemagne, Islande, Namibie, Luxembourg)

⁵ A/HRC/38/7/Add.1, recommandations 115.1-6 (Suisse, Uruguay, Namibie, Géorgie, Italie, Portugal)

- ⁶ A/HRC/38/7, recommandations 114.80 (France), 114.116 (Suisse), 114.122 (Mexique)
- ⁷ A/HRC/38/7/Add.1, recommandations 116.1-4 (Portugal, Ukraine, Géorgie, Tchéquie)
- ⁸ A/HRC/38/7/Add.1, recommandations 116.5 (Honduras)
- ⁹ Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Observations finales, Ouganda, doc ONU. A/57/38 (2002), § 153
- ¹⁰ A/HRC/38/7/Add.1, recommandations 116.6-7 (Islande, Irlande)
- ¹¹ Loi No 2018- 003 du 12 janvier 2018, disponible sur : https://ishr.ch/sites/default/files/documents/mali_loi_relative_aux_ddh.pdf
- ¹² Décret N°2020-0087/P-RM fixant les modalités d'application de la loi relative aux défenseurs des droits de l'homme, disponible sur https://ishr.ch/sites/default/files/documents/decret_ndeg2020-0087_fixant_les_modalites_dapplication_de_la_loi_relative_aux_defenseurs_des_droits_de_lhomme.pdf
- ¹³ International Service for Human Rights. 2020. « Mali | Le Conseil des Ministres adopte le décret d'application de la loi relative à la protection des défenseurs des droits humains », News, 24 février. <https://ishr.ch/fr/actualites/mali-le-conseil-des-ministres-adopte-le-decret-dapplication-de-la-loi-relative-la-protection/>
- ¹⁴ A/HRC/38/7/Add.1, recommandation 114.13 (Népal)
- ¹⁵ CNDH 2022. « La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) du Mali élevée au statut le plus élevé des Institutions Nationales des Droits de l'Homme : accréditation au statut 'A' » : <https://cndhmali.com/index.php/2022/04/04/la-commission-nationale-des-droits-de-lhomme-cndh-du-mali-elevee-au-statut-le-plus-eleve-des-institutions-nationales-des-droits-de-lhomme-accréditation-au-statut-a/>
- ¹⁶ A/HRC/38/7, 115.20 (Danemark)
- ¹⁷ Ceci est contraire au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique
- ¹⁸ En date de septembre 2022, il y a un projet de loi qui n'a pas été validé par le gouvernement et qui n'a pas été soumis au vote parlementaire.
- ¹⁹ Loi N° 2019-056
- ²⁰ République du Mali. 2019. Loi n° 2019-056 du 5 décembre 2019 portant répression de la cybercriminalité :
- ²¹ République du Mali. 2019. Loi n°2019-042 du 24 juillet 2019 portant Loi d'Entente Nationale (24 juillet)
- ²² Une lecture combinée des articles 3 et 4 de la loi prête à confusion quant au statut de certaines infractions. L'article 3 prévoit l'amnistie pour les crimes et délits prévus par les conventions et textes internationaux ratifiés par le Mali concernant la protection et la promotion des droits humains, tandis que l'article 4 exclut du champ d'application de ladite amnistie les violations des droits garantis par les conventions internationales et africaines relatives aux droits humains et au droit international humanitaire. Cette contradiction a permis aux juges maliens et au Procureur général d'avoir une justification pour ne pas enquêter ou poursuivre des auteurs présumés de crimes graves. Voir section 2.2. AFR 37/5192/2022 Amnesty International. 2022. Mali. Des crimes sans coupables. Analyse de la réponse judiciaire aux crimes liés au conflit dans le centre, 13 avril 2022 : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr37/5192/2022/fr/>
- ²³ République du Mali. 2021. loi n°2021-046 du 23 septembre 2021 portant amnistie des faits survenus et ayant entraîné la démission du président de la République, le 18 août 2021 et loi n°2021-047 du 24 septembre 2021 portant amnistie des faits survenus et ayant entraîné la démission du président de la Transition et chef de l'État ainsi que du Premier ministre et chef du gouvernement le 24 mai 2021 et leurs suites jusqu'au 28 août 2021
- ²⁴ Les périodes couvertes par les amnisties vont respectivement du 18 août au 24 septembre 2020 et du 24 mai au 28 août 2021. Les infractions pénales de trahison, de pillage, de destruction de biens publics, d'abus du droit de réquisition, de menace à l'égard de l'État, d'enlèvement, de détention illégale et de racket font partie des actes qui relèvent des amnisties prévues par ces lois lorsqu'elles ont été commises pendant les périodes susmentionnées.
- ²⁵ A/HRC/38/7/Add.1, recommandation 115.14 (Estonie)
- ²⁶ République du Mali. 2000. Loi n° 00-46 du 7 juillet 2000 portant régime de la presse et délits de presse
- ²⁷ A/HRC/38/7/Add.1, recommandations 114.57 (République de Corée), 114.123 (États-Unis d'Amérique)
- ²⁸ Amnesty International. 2021. « Mali. Tuées, blessées et oubliées ? Justice pour les personnes tuées lors de manifestations et du coup d'État au Mali », 23 avril 2021, N° d'index : AFR 37/3748/2021 <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr37/3748/2021/fr/>
- ²⁹ Mali. Tuées, blessées et oubliées ? Justice pour les personnes tuées lors de manifestations et du coup d'État au Mali », 23 avril 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr37/3748/2021/fr/>
- ³⁰ Ces dernières années, elle a particulièrement touché la région de Kayes, dans l'ouest du Mali, où de plus en plus de communautés discriminées remettent en cause le statu quo social.
- ³¹ Mali. 2021. Rapport d'Amnesty International sur la situation des droits humains dans le monde : <https://www.amnesty.org/fr/location/africa/west-and-central-africa/mali/report-mali/>
- ³² Mamadou Diarra. 2022. « Affaire Diogou Sidibé : 18 personnes interpellées, dont le chef de village » Le Pays/Mali Actu (12 août) : <https://maliactu.net/affaire-diogou-sidibe-18-personnes-interpellees-dont-le-chef-de-village/>
- ³³ Mali. Amnesty International, Rapport : la situation des droits humains dans le monde (Index : POL 10/3202/2021), p. 240.
- ³⁴ Le rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes note que la pratique des mutilations génitales féminines a des « conséquences graves sur la santé physique et psychologique, y compris la santé sexuelle et reproductive, et affecte le développement de la victime au moment de l'acte même, ainsi que durant toute sa vie. » Depuis ce rapport, aucune mesure n'a été prise par les autorités maliennes pour interdire et sanctionner cette pratique nuisible. Le Mali a le plus fort taux de prévalence des mutilations génitales en Afrique de l'Ouest ; selon ce dernier rapport, il s'élève en 2015 « à 82,7 % parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans, et à 76,4 % parmi les filles âgées de 0 à 14 ans ». HCDH 2020. « Mali : L'absence de criminalisation des MGF est une violation des droits fondamentaux des femmes - experts de l'ONU », disponible sur : <https://www.ohchr.org/fr/2020/06/mali-failure-criminalise-igm-violation-womens-fundamental-rights-un-experts>
- ³⁵ A/HRC/38/7/Add.1, recommandations 115.25-26 (Slovénie, France), 115.31-46 (Tchéquie, Inde, Uruguay, Paraguay, Pologne, Argentine, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Canada, Équateur, Gabon, Allemagne, Islande, Luxembourg, Norvège)
- ³⁶ Depuis janvier 2022, dans la région de Ménaka, les attaques contre les civil-e-s se sont intensifiées, de même que les offensives de l'EIGS contre le MSA et le GATIA, deux groupes armés alliés au gouvernement. En mai 2022, l'EIGS a relancé ses attaques contre les principaux camps du MSA, prenant le contrôle d'Émis-Émis, d'Igandou et d'Andéraboukane, le long de la frontière avec le Niger, disponible sur : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/06/mali-de-nouveaux-temoignages-font-etat-dhomicides-et-de-deplacements-massifs-sur-fond-de-recrudescence-de-la-violence-dans-la-region-de-menaka/>
- ³⁷ MINUSMA, Note trimestrielle des tendances des violations et atteintes aux droits de l'homme au Mali, <https://minusma.unmissions.org/rapports-des-droits-de-lhomme>
- ³⁸ L'Association malienne des droits de l'homme (AMDH), la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), Avocats sans frontières Canada (ASFC) et Amnesty International. 2022. « Allégations de crimes contre des civil-e-s à Moura au Mali : une enquête indépendante doit avoir lieu », 6 avril 2022, <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/mali/crimes-civils-moura-mali-enquete-independante>
- ³⁹ HCDH 2022. « Commentaire du porte-parole du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Seif Magango, sur le refus des autorités maliennes d'accorder aux enquêteurs de l'ONU, l'accès à Moura », Déclaration (20 avril) : <https://www.ohchr.org/fr/statements/2022/04/comment-un-human-rights-office-spokesperson-seif-magango-malian-authorities>
- ⁴⁰ AFR 37/5192/2022. Amnesty International. 2022. « Mali. Des crimes sans coupables : Analyse de la réponse judiciaire aux crimes liés au conflit dans le centre » ; 13 avril 2022, disponible sur : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr37/5192/2022/fr/>
- ⁴¹ Le déploiement d'un contingent de l'armée et les efforts entrepris par le gouvernement pour réduire les tensions ont permis aux populations peules qui s'étaient déplacées vers Mopti et vers d'autres zones urbaines du Mali après le premier massacre de revenir au village. Selon le rapport du groupe d'experts des Nations unies (ONU), la deuxième attaque contre le quartier peul d'Ogossagou aurait pu être évitée. Outre la responsabilité des attaquants, la négligence de l'unité de l'armée malienne stationnée dans le village a contribué à ce massacre.
- ⁴² AFR 37/5192/2022 Amnesty International. 2022. Mali. Des crimes sans coupables : Analyse de la réponse judiciaire aux crimes liés au conflit dans le centre » ; 13 avril 2022, disponible sur : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr37/5192/2022/fr/>
- ⁴³ Ils ont été condamnés pour les infractions de meurtre, d'incendie volontaire, d'association de malfaiteurs, de vol qualifié et de détention illégale d'armes, entre autres, ainsi que pour des dommages et intérêts s'élevant à 500 millions de francs CFA (environ 761 000 euros).

⁴⁴ AFR 37/5192/2022 Amnesty International. 2022. Mali. Des crimes sans coupables : Analyse de la réponse judiciaire aux crimes liés au conflit dans le centre » ; 13 avril 2022, disponible sur : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr37/5192/2022/fr/>

⁴⁵ FIDH, Avocats sans Frontières Canada et Amnesty International. 2022. « Note sur la situation des droits humains dans le contexte du conflit et de la transition au Mali », 71^e Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, (21 avril au 13 mai 2022) : <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/mali/droits-humains-mali-silence-commission-africaine-CADHP>

⁴⁶ FIDH, Avocats Sans Frontières Canada et Amnesty International. 2022. « Note sur la situation des droits humains dans le contexte du conflit et de la transition au Mali », 71^e Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, (21 avril au 13 mai 2022) : <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/mali/droits-humains-mali-silence-commission-africaine-CADHP>

⁴⁷ FIDH, Amnesty International, Avocats Sans Frontières. 2022, « Allégations de crimes contre des civil.e.s à Moura au Mali : une enquête indépendante doit avoir lieu », 7 avril 2022 [Allégations de crimes contre des civil.e.s à Moura au Mali : une enquête indépendante doit avoir lieu \(fidh.org\)](https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/mali/droits-humains-mali-silence-commission-africaine-CADHP)

⁴⁸ Amnesty International, Rapport mondial, Condamnations à mort et exécutions 2021 (Index : ACT 50/5418/2022), 2022, www.amnesty.org/fr/documents/act50/5418/2022/fr/.

⁴⁹ Lettre à Amnesty International du ministère de la Justice et des Droits de l'homme, 25 janvier 2022, Amnesty International, Rapport mondial, Condamnations à mort et exécutions 2021 (Index : ACT 50/5418/2022), 2022, www.amnesty.org/fr/documents/act50/5418/2022/fr/, p. 52.

⁵⁰ Amnesty International, Rapport mondial, Condamnations à mort et exécutions 2021 (Index : ACT 50/5418/2022), 2022, <https://www.amnesty.org/fr/documents/act50/5418/2022/fr/> p. 56.